

Site de l'école Brossolette – Saint-Nazaire
1% artistique



VILLE DE SAINT-NAZAIRE

DIRECTION DE LA CULTURE
DIRECTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

**RÉNOVATION ET EXTENSION SUR LE SITE DE L'ÉCOLE
BROSSOLETTE, MULTI ACCUEIL ET SALLE POLYVALENTE**

CONCEPTION, RÉALISATION ET POSE D'UNE ŒUVRE D'ART
AU TITRE DU 1% ARTISTIQUE

Date et heure limites de réception des candidatures :

Vendredi 1er décembre 2017 à 12h

Site de l'école Brossolette – Saint-Nazaire
1% artistique

I. OBJET DE LA CONSULTATION

Réalisation d'une œuvre d'art contemporain dans le cadre d'un équipement sur le site de l'école Brossolette dans le quartier du Petit Caporal, l'opération consiste en :

- la requalification des espaces publics aux abords du projet,
- la construction d'un multi-accueil, de locaux pour l'accueil périscolaire, le temps péri-éducatif et le centre de loisirs,
- la démolition construction d'une salle polyvalente,
- la construction de locaux communs,
- la rénovation thermique de l'école et l'aménagement des cours.

1. Le contexte

Motif de l'opération : intégrer les quartiers "Îles de Terre" (2030) au projet de développement urbain de Saint-Nazaire et de son agglomération. Première phase opérationnelle (2017 - 2022)

Ambition du projet : Construction de nouveaux projets de vie pour les habitants en vue d'intégrer leurs quartiers dans la dynamique de développement de la ville.

- Valoriser les ressources humaines du quartier (mode du projet collaboratif) pour améliorer le cadre de vie.
- Valoriser les ressources urbaines des quartiers : atouts géographiques et spatiales pour en faire des quartiers jardins, populaires et attractifs.

Contexte : Un territoire fragmenté aux lisières de la ville dénommé "Îles de Terre"

- Une insularité urbaine et une mixité "subie"
- Un fonctionnement social et urbain isolé et enclavé
- Un manque de cohésion urbaine et sociale

Les îles de Terre ne présentent pas de polarité, ni de lieu de cohésion fédérateur (pas de commerces, ni de services et d'équipements de santé) et proposent très peu d'espaces de rencontre.

Enjeux de l'opération :

- Création d'un équipement mutualisé
- Requalification des abords de l'école
- Reconfigurer le lien entre les espaces résidentiels et le pôle d'équipement
- Positionner l'ensemble comme un nouveau lieu de vie, de rencontres et de convivialités à l'échelle du quartier.

2. La commande artistique

L'objectif du projet est de faire dialoguer l'art contemporain avec l'architecture, l'urbanisme et le cadre de vie, d'impliquer les usagers dans le projet artistique et de sensibiliser les publics à l'art contemporain.

L'intervention devra prendre en compte le contexte historique, urbain, social, culturel et architectural.

L'expression est laissée au libre choix de l'artiste tant au niveau des modes d'expression que des

Site de l'école Brossolette – Saint-Nazaire
1% artistique

matériaux et techniques proposés. Les œuvres ne devront en aucun cas représenter un danger pour le public.

Il s'agit de concevoir, de réaliser et de mettre en place une œuvre d'art en lien avec la concertation sur les aménagements des abords du site, en particulier la place et le parvis devant la façade de l'école ou tout autre espace perçu comme espace de transition entre le quartier et l'école. La volonté est de réintégrer l'école au quartier, travailler les limites et les transitions : rendre la frontière poreuse.

L'œuvre d'art participe à la vie du quartier et fédère les énergies pour l'animer. Des étapes de la conception et/ou de la réalisation peuvent être réalisées en co-construction avec les habitants. De même l'artiste a la possibilité d'intégrer la démarche d'éducation artistique et associer les élèves au projet artistique.

Le choix de l'artiste-lauréat interviendra rapidement après la sélection du projet architectural afin que l'artiste puisse concevoir et finaliser son projet artistique en collaboration avec la maîtrise d'œuvre.

Les trois artistes pré-sélectionnés devront réaliser une note d'intention élaborée qui prendra en compte les orientations énoncées ci-dessus. Une fois le lauréat sélectionné, l'artiste réalisera l'étude (plans, maquette) en connaissance du projet architectural et en collaboration avec l'agence d'architecture sélectionnée.

L'artiste fournira une garantie décennale de l'œuvre d'art ainsi qu'un mode d'emploi pour l'entretien de celle-ci en prévision de sa conservation préventive pour sa pérennité dans un bon état. L'entretien de l'œuvre suivant les orientations de l'artiste sera assuré par les agents techniques de la ville à partir de cette notice. Si l'œuvre devait subir une intervention structurelle ou une dépose, l'artiste sera informé respectant son droit moral.

La ville inscrira dans la signalétique du projet d'équipement du site de l'école de Brossolette la situation de l'œuvre et son cartel.

3. le montant de l'opération

Le budget total affecté à l'intervention artistique est de 28 000 HT. Ce montant comprend les honoraires de l'artiste lauréat, y compris les cessions de droits d'auteur, le coût de réalisation de la commande, l'indemnité des artistes non retenus mais ayant participé à la deuxième phase (2 candidats).

Les indemnités allouées aux deux candidats non retenus en phase 2 seront de 1000 € TTC chacun.

II. LES PARTENAIRES DU PROJET

Ville de Saint-Nazaire – Maître d'ouvrage

Direction du Patrimoine immobilier

Direction Enfance Education

Service Petite enfance

Service Enfance Estuaire

Site de l'école Brossolette – Saint-Nazaire
1% artistique

**Direction Vie citoyenne et associative,
Service Vie associative et régie technique**

Direction de la Culture

La composition du comité technique est la suivante :

- L'adjoint à la Culture à la Ville de Saint-Nazaire
- L'adjoint à l'Enfance et à l'Éducation
- L'adjoint à la vie citoyenne et associative
- Un représentant de la Direction du Patrimoine immobilier
- Deux représentantes de la Direction de la Culture :
 - La directrice de l'École d'arts de la Ville de Saint-Nazaire
 - La directrice du Grand Café, centre d'art contemporain de la ville de Saint-Nazaire
- Le conseiller artistique en Arts visuels de la Drac des Pays de la Loire
- L'architecte et le paysagiste de l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréats du concours.
- Le directeur/la directrice de l'école Brossolette

- Deux invités experts :
 - Un artiste plasticien inscrit au niveau régional
 - Une historienne de l'art sur la question du 1% dans l'architecture scolaire

III. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

I. Mode de la consultation

La première phase permet la sélection de trois candidats.

La deuxième phase porte sur l'étude des notes d'intention, pour les seuls candidats sélectionnés, sur la base d'un cahier des charges qui leur sera adressé.

PHASE 1 : recueil et sélection des candidatures

Les candidats devront dans un premier temps constituer un dossier de candidature qui comportera les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature dûment motivée indiquant les orientations que le candidat donnera à son projet
- Un CV
- Une bibliographie (textes critiques, catalogues)
- Un dossier artistique en PDF avec une mise en évidence d'expériences et de projets dans l'espace public + adresse du site

Le comité technique proposera de retenir trois candidats suite à l'étude des candidatures.

II. Calendrier prévisonnel indicatif

Phase 1 – Diffusion de l'appel à candidature	Semaine 44 - 2017
Phase 1 – Date limite de dépôt des dossiers de candidature	Semaine 48 – 2017 : Vendredi 1er décembre 2017 à 12h

Site de l'école Brossolette – Saint-Nazaire
1% artistique

Phase 1 – Sélection des trois candidats et transmission du Cahier des Charges	Semaine 49 - 2017
Phase 2 – Visite du site avec la maîtrise d'œuvre	Semaine 2 - 2018
Phase 2 – Date limite de dépôt du pré-projet/note d'intention	Semaine 6 - 2018
Phase 2 – Entretien des candidats et choix du pré-projet/note d'intention	Semaine 7 - 2018
Phase 2 – Validation des élus et information des résultats aux candidats	Semaine 8 - 2018
Phase 2 – Réalisation de la commande artistique En raison de l'intervention précoce du projet artistique, le temps de l'élaboration de l'œuvre peut s'étendre sur la temporalité de la construction par épisodes.	<ul style="list-style-type: none">• Études de maîtrise d'œuvre : février - décembre 2018• Premier semestre 2019 : phase de consultation des entreprises• Été 2019 : début du chantier• Printemps 2021 : livraison du projet
Date de livraison de la commande artistique	Printemps 2021

IV. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les critères retenus pour sélectionner les candidatures sont les suivants :

- Le professionnalisme : l'affiliation à l'AGESSA, la Maison des Artistes ou équivalent
- La qualité des références et l'engagement dans une démarche contemporaine exigeante
- Les motivations par rapport au programme

V. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES DOSSIERS

Transmission électronique

- Le dossier de candidature sera envoyé par voie électronique en version PDF comportant toutes les pièces du dossier.
- À l'adresse suivante : legrandjacqs@mairie-saintnazaire.fr
- copie à : rivalinc@mairie-saintnazaire.fr
- Avertissement sur le jour et l'heure de clôture de réception des dossiers électroniques (indiqués sur la page de garde de la consultation) :

Vendredi 1er décembre 2017 à 12h

VI. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Renseignements techniques :
 - sur le projet architectural : Sabine Narbonne Luxey- tel : 02 40 00 40 59
- Renseignements artistiques :
 - Sophie Legrandjacques, directrice du Grand Café, centre d'art contemporain de la ville de Saint-Nazaire – tel : + 33 (0)2 44 73 44 00